



ILS L'ONT FAIT

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE COMMENT LA COMBATTRE

MOBILISER - PRÉVENIR - AGIR

SYNTHÈSE MULTIMÉDIA



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20 avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique : Patrice Grouzard, Walter Persello

Rédaction : Laurent Hutinet

Crédits photo et création graphique : Terre21

Brochure réf. 010203

ISBN : 979-10-297-0739-1-

Dépôt légal : ©ADEME Éditions, Mars 2017

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

→ Les actes du colloque sont interactifs, car enrichis de vidéos que vous pouvez consulter via votre accès Internet.



SOMMAIRE

- OUVERTURE DU COLLOQUE 5
- LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN CHIFFRES - QUELLES SONT LES DERNIÈRES DONNÉES STATISTIQUES ? 7
- LES ACTIONS PUBLIQUES DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE, DU NATIONAL AU LOCAL 9
- MOBILITÉS DES PERSONNES ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE 12
- IMPACTS DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LA SANTÉ 14
- CONCLUSION DU COLLOQUE 16

Pour accéder directement à la partie qui vous intéresse, cliquez dans le sommaire sur le titre correspondant.

En préambule, de courtes vidéos résument chaque table ronde et atelier.

Des reportages diffusés lors du colloque viennent apporter un éclairage complémentaire

Des interviews vidéo viennent souligner les propos de certains intervenants.

En fin de chaque partie, retrouvez les versions intégrales des vidéos, y compris les questions du public.



JEAN GAUBERT
Médiateur national de l'énergie



Reportage «La caravane de l'énergie»

... publicien avec les tarifs sociaux. Sur le territoire d'expérimentation, le nombre de bénéficiaires dépassera en 2016 celui des anciens tarifs, et 93 % des bénéficiaires déclarent avoir compris le dispositif. Le budget national sera de 600 millions d'euros contre 460 millions pour les tarifs sociaux et toutes les formes d'énergie utilisées sont désormais concernées. Le montant annuel de cette aide ne fait cependant pas consensus : alors que la facture énergétique moyenne des ménages des trois premiers déciles est de l'ordre de 1600 euros, le Médiateur national de l'énergie estime que le Chèque Énergie devrait atteindre 250 euros, et la FAP juge qu'un montant de 400 euros serait nécessaire pour lutter véritablement contre les restrictions de chauffage.

... Énergie est en termes de artements, ce sociaux du gaz pmatiquement uel de plus de ur les anciens

... ÉNERGIE

Synthèse multimédia du second colloque national de l'ONPE - novembre 2016 | PAGE 11

REPÈRES

La précarité énergétique en chiffres
Quelles sont les dernières données statistiques ?

Le résumé

Isolde Devalière
Sociologue, Chef du projet précarité énergétique, ADEME

Charles-André BERNARD
Economiste statisticien, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)

L'ONPE a mené très récemment mené une étude en se fondant sur les résultats de l'enquête ENL 2013 de l'INSEE, ce qui a permis d'affiner la connaissance du phénomène de la PE au niveau national. La loi Grenelle 2 a défini la PE comme la situation dans laquelle les personnes ne sont pas en situation de satisfaire leurs besoins énergétiques élémentaires dans leurs logements : pour cerner ce phénomène, l'ONPE recourt à quatre indicateurs, tous ciblés sur les ménages appartenant aux trois premiers déciles des revenus : TEE_3D, BRDE_n2, BRDE_UC et FR_PRECA_3D. L'indicateur Enveloppe agrège doublons. À partir des données issues de la dernière ENL, les principaux résultats sont les suivants :

- Quel que soit l'indicateur retenu, le phénomène s'amplifie. Près de 6 millions de ménages étaient en PE en 2013, soit 20,4 % de la population française : la hausse atteint 17 % par rapport à 2006 ;
- Parmi les foyers des trois premiers déciles des revenus, ceux qui se trouvent en PE perçoivent en moyenne 15 000 euros par an, contre 21 000 euros en moyenne pour les autres ménages des

trois premiers déciles. Leur dépense énergétique annuelle moyenne est de 1623 euros par an contre 1045 euros pour les autres foyers des trois premiers déciles ;

- 78 % des foyers du premier décile des revenus sont en PE, tout comme 35 % des locataires des familles monoparentales ;
- Les ménages en PE vivent globalement dans des logements anciens situés dans des immeubles dont l'état est moyen, médiocre ou mauvais : le taux de PE est ainsi plus élevé dans les immeubles datant d'avant 1975. 31 % des personnes dont les logements présentent des signes d'humidité sont en PE ;

DIAPOS

Synthèse multimédia du second colloque national de l'ONPE - novembre 2016 | PAGE 7

Découvrez les diapositives "powerpoint" des intervenants en cliquant sur l'icône correspondant.

! Pour accéder aux vidéos et aux diapositives powerpoint, vous devez impérativement utiliser Adobe Reader pour la lecture de ce document. Si la fenêtre vidéo ne s'ouvre toujours pas, allez sur l'onglet préférences ou paramètres de votre navigateur Internet (Internet Explorer, Firefox, Google Chrome, Safari etc) et désactivez la fonction "blocage des fenêtres pop up".

SOMMAIRE

OUVERTURE DU COLLOQUE	5
LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN CHIFFRES - QUELLES SONT LES DERNIÈRES DONNÉES STATISTIQUES ?	7
LES ACTIONS PUBLIQUES DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE, DU NATIONAL AU LOCAL	9
MOBILITÉS DES PERSONNES ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE	12
IMPACTS DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LA SANTÉ	14
CONCLUSION DU COLLOQUE	16



Ouverture du colloque



par Bruno Lechevin

Président de l'ADEME et de l'ONPE

Bruno Lechevin, Président de l'ADEME, Président de l'ONPE, souligne que dans un contexte où l'accord de Paris sur le climat est entré en vigueur très rapidement, il importe particulièrement de ne jamais oublier le pilier social du développement durable. La lutte contre le changement climatique doit amener chacun à s'engager pour faire évoluer notre modèle de société. Alors que les importations d'énergie représentent 3,5 % du PIB français, cette évolution est à la fois une opportunité économique et un moyen de faire reculer le chômage.

Pourtant, la transition écologique échouerait si elle n'embarquait pas chacun, et d'abord les plus fragiles. Un Français sur cinq est touché par la précarité énergétique (PE), qui résulte à la fois de difficultés économiques et sociales et du mauvais état des logements. L'ampleur de ce fléau augmente. L'État a donc fait de la lutte contre la PE l'un des objectifs de la politique énergétique de la France, et l'engagement collectif en ce sens n'a jamais été aussi fort qu'aujourd'hui. Dans ce contexte, l'ONPE se doit de continuer à éclairer les décisions à prendre, en améliorant ses observations, en particulier en étudiant désormais davantage les vulnérabilités liées à la mobilité et les impacts de la PE sur la santé. Il lui faut aussi faire connaître les réponses les plus efficaces.

Il convient tout d'abord d'améliorer les aides au paiement des factures à travers la mise en place future d'un bouclier énergétique global dont la création du chèque énergie, qui sera généralisé en 2018, est une étape importante : son montant devra néanmoins être relevé à au moins 250 euros par an afin de favoriser la capacité de chacun à se chauffer. Il faut en parallèle développer l'action préventive pour

éliminer le plus rapidement possible les passoires thermiques. L'État a d'ores et déjà développé des moyens sans précédent en ce sens : 500 000 rénovations énergétiques de logements par an à partir de 2017 sont prévus par la loi, avec une priorité accordée aux ménages en PE. Une partie croissante des CEE sera dédiée à la lutte contre la PE et le programme Habiter Mieux de l'ANAH continue sa montée en charge.

L'ampleur de cet effort devra cependant être revue à la hausse, ceci en impliquant pleinement les collectivités locales, car les prix des énergies sont appelés à augmenter dans un avenir proche. Or, une hausse de 10 % de ces prix ferait basculer 450 000 ménages supplémentaires dans la PE au sens de l'indicateur du taux d'effort énergétique. Dans ces conditions, renforcer la lutte contre la PE est une question majeure d'intérêt général, ce qui suppose une alliance de tous les acteurs impliqués afin de faire reculer ce terrible fléau social et sanitaire.



Bruno Lechevin
Président de l'ADEME
et de l'ONPE



Emmanuelle Cosse

*Ministre du Logement
et de l'Habitat Durable*

Emmanuelle Cosse rappelle que la lutte contre les logements énergivores et l'attention aux plus précaires est essentielle à l'heure où l'ONPE estime que 5,8 millions de ménages français connaissent la PE et alors que 30 % des logements sont toujours classés F ou G au sens du DPE en France.

En cohérence avec les ambitions du gouvernement, le ministère a décidé de relever les objectifs du programme Habiter Mieux afin qu'il permette de rénover 100 000 logements dès 2017. La capacité de l'ANAH à agir en faveur des copropriétés en difficulté a aussi été relevée. La mise à disposition de 3 milliards d'euros de prêts bonifiés par la CDC et Action Logement aux bailleurs sociaux sera essentielle pour atteindre le total de 170 000 rénovations par an dans le logement social.

Par ailleurs, un débat animé a eu lieu récemment autour de la formulation du nouveau décret Décence, puisque la Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV) prévoit l'inscription d'un critère de performance énergétique dans ce texte. Le ministère a refusé dans ce contexte la prise en compte du DPE, critère sans valeur juridique, afin d'éviter la multiplication prévisible des contentieux. Il a en parallèle demandé à l'ADEME, via l'ONPE, d'ouvrir une concertation sur la définition d'un critère adapté et fiable afin de répondre à la demande du législateur.

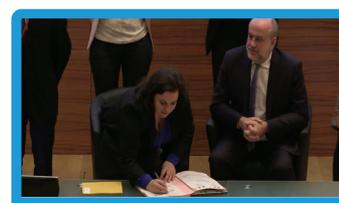
De façon globale, il est à présent essentiel de mobiliser l'ensemble des territoires et des acteurs concernés par la lutte contre la PE pour amplifier la dynamique actuelle.

Pour optimiser l'action des plateformes territoriales de transition énergétique, un premier bilan de leur action a été commandé au sénateur Michel Piron et au Vice-président du Conseil régional des Pays-de-la-Loire Benoît Fournier. Il faut aussi faciliter l'ingénierie financière des opérations de rénovation énergétique, en particulier à travers le tiers-financement : il a en ce sens été

demandé à Philippe Pelletier, Président du Plan Bâtiment Durable, de conduire une mission sur l'amélioration du cautionnement et des prêts. Le ministère rencontrera très bientôt les acteurs bancaires à cette fin. En parallèle, la formation des professionnels doit continuer à être renforcée. Au-delà du développement actuel du label RGE, trois plans ont été adoptés par le ministère à cet effet : Amiante, Transition numérique et PACTE – ce dernier portant sur les règles de l'art.

Par ailleurs, le CITE est désormais cumulable avec l'Eco-PTZ, ce qui a permis de susciter 5 milliards d'euros de travaux et cet effort sera poursuivi. Les CEE Précarité Énergétique qui ciblent les interventions en faveur des plus modestes ont financé durant les neuf premiers mois de 2016 des travaux qui engendreront une baisse de dépenses énergétiques de 200 millions d'euros chez ces foyers durant les quinze ans à venir, et le MEEM souhaite doubler rapidement le volume des CEE PE sur la période 2018-2020. Le chèque énergie est actuellement expérimenté dans quatre départements avant une généralisation au 1er janvier 2018 en remplacement des tarifs sociaux de l'énergie, et permet enfin d'apporter une aide pour tous les types d'énergie utilisés par les ménages : à ce jour, 170 000 ménages en ont fait la demande, soit 50 000 de plus que le nombre d'anciens bénéficiaires des tarifs sociaux. Ce nouveau dispositif est donc plus équitable, même si l'aide apportée à certaines familles avec enfants a légèrement baissé. Il faut, en parallèle des efforts de l'État, que les collectivités prennent leurs responsabilités, ceci d'autant plus que la PE concerne également la question de la mobilité.

Dans ce contexte, l'ONPE est un acteur primordial pour la connaissance, pour l'évaluation des outils et pour sa capacité à émettre des propositions. Il faut donc se réjouir de la signature, ce jour, de la deuxième convention de partenariat de l'ONPE, qui précise ses missions et ses moyens de 2016 à 2018.



**signature de la
Convention ONPE**

La précarité énergétique en chiffres

Quelles sont les dernières données statistiques ?



Le résumé

Isolde Devalière

*Sociologue, Chef du projet
précarité énergétique, ADEME*



Charles-André BERNARD

*Economiste statisticien, Centre
Scientifique et Technique du
Bâtiment (CSTB)*



L'ONPE a mené très récemment une étude à partir des résultats de l'enquête ENL 2013 de l'INSEE, ce qui a permis d'affiner la connaissance du phénomène de la PE au niveau national. La loi Grenelle 2 a défini la PE comme la situation dans laquelle les personnes ne sont pas en situation de satisfaire leurs besoins énergiques élémentaires dans leurs logements : pour cerner ce phénomène, l'ONPE recourt à quatre indicateurs, tous ciblés sur les ménages appartenant aux trois premiers déciles des revenus : TEE_3D¹, BRDE²_m2, BRDE_UC et FR_PRECA_3D³. L'Enveloppe agrège ces quatre indicateurs en supprimant les doublons. À partir des données issues de la dernière ENL, les principaux résultats sont les suivants :

- Quel que soit l'indicateur retenu, le phénomène s'amplifie. Près de 6 millions de ménages étaient en PE en 2013, soit 20,4 % de la population française : la hausse atteint 17 % par rapport à 2006 ;

- Parmi les foyers des trois premiers déciles des revenus, ceux qui se trouvent en PE perçoivent en moyenne 15 000 euros par an, contre 21 000 euros en moyenne pour les autres ménages des trois premiers déciles. Leur dépense énergétique annuelle moyenne est de 1623 euros par an contre 1045 euros pour les autres foyers des trois premiers déciles ;

- 78 % des foyers du premier décile des revenus sont en PE, tout comme 42 % des familles monoparentales ;

- Les ménages en PE vivent globalement dans des logements anciens situés dans des immeubles dont l'état est moyen, médiocre ou mauvais : le taux de PE est ainsi plus élevé dans les immeubles

¹ taux d'effort énergétique de 10% pour les 30% les plus modestes;

² BRDE : bas revenus dépenses élevés

³ FR-PRECA-3D : Déclaration du froid lié à la précarité énergétique pour les 30% les plus modestes (cf. www.onpe.org)

datant d'avant 1975. 31 % des personnes dont les logements présentent des signes d'humidité sont en PE ;

- Les personnes âgées de plus de 60 ans restent les plus touchées, même si la part des moins de 30 ans qui connaissent la PE augmente ; parmi les ménages en PE, la part des chômeurs, handicapés et personnes au foyer est trois fois plus importante que la moyenne nationale ;

- Tous les indicateurs convergent et montrent que les locataires vivant dans des logements collectifs sont surreprésentés parmi les personnes en PE ;

- Parmi les ménages qui ont effectué des travaux de rénovation énergétique, sept sur dix n'ont fait appel à aucune aide publique.

L'enquête PHEBUS établit en outre que ceux qui ressentent le froid dans leurs logements s'imposent très souvent des restrictions de chauffage : 30 %

d'entre eux se chauffent à une température égale ou inférieure à 18 °C, soit le double de la moyenne nationale.

En vertu des informations apportées par ces données quantifiées, il faut donc renforcer l'effort collectif déjà engagé pour contrer l'augmentation massive du phénomène. Au-delà de la mise en place du chèque énergie, du programme Habiter Mieux et des dispositifs tels que les PTRE et les SLIME, il importe pour cela de simplifier et de mieux coordonner les dispositifs multiples – qu'ils soient nationaux ou développés sur les territoires –, et de poursuivre l'action de rénovation des logements, en premier lieu chez les locataires. À l'attention des plus fragiles, il est crucial de développer les dispositifs d'accompagnement, en y incluant des visites à domicile.

LA VERSION INTÉGRALE



Les actions publiques de lutte contre la précarité énergétique, du national au local



Le résumé

BERTRAND LAPOSTOLET
Fondation Abbé Pierre



MICKAËL EVRARD
Délégué général, Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Plaine Commune (93)



VIRGINIE SCHWARZ
Directrice de l'énergie, Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer



JEAN GAUBERT
Médiateur national de l'énergie



BLANCHE GUILLEMOT
Directrice générale, Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)



MARIE MOISAN
Responsable de projets précarité énergétique, Réseau pour la transition énergétique (CLER) - Animatrice Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Énergétique dans le Logement (RAPPEL)



Alors que les dispositifs actuels ne permettent pas d'attaquer massivement la PE chez les locataires du parc privé, les acteurs associatifs de la lutte contre la PE, dont la FAP et le RAPPEL, ont été extrêmement déçus par le projet de nouveau décret Décence : contrairement à ce que prévoit la loi, celui-ci ne contient en effet aucun critère chiffré de performance énergétique, alors que les associations souhaitent que le texte indique des exigences thermiques croissantes au fil de temps. Pour ces acteurs, l'enjeu consiste à adresser aux propriétaires un signal fort les enjoignant à réaliser des travaux à un horizon prévisible afin de faire en sorte que la qualité des logements mis sur le marché continue à s'améliorer. Ils jugent très faible le risque de multiplication des

contentieux locatifs, qui restent aujourd'hui très rares au niveau national, et soulignent que la formulation du texte soumis à l'examen du Conseil d'État est imprécise et qu'elle se situe à un niveau d'exigence inférieur à celui de la jurisprudence actuelle : le projet de décret envisage ainsi notamment de considérer les foyers ouverts comme un moyen de chauffage admissible. En outre, les associations s'étonnent de cette demande de concertation au sein de l'ONPE pour définir un critère quantitatif qui serait plus fiable que le DPE, alors que le projet de décret est déjà en cours d'examen.

Le Médiateur national de l'énergie considère quant à lui qu'il aurait fallu édicter une obligation de travaux, les propriétaires bénéficiant d'une subvention



importante pour ce faire au travers de la possibilité de la déduction non plafonnée du montant des travaux de leurs revenus fonciers. Il est donc possible de s'appuyer sur la convergence des intérêts des propriétaires et des locataires. D'autres acteurs dans le champ de l'action sociale jugent qu'il faut aller plus loin encore et inclure les passoires thermiques du champ de l'insalubrité, donc du droit pénal. Compte tenu du fait que DPE n'est pas reconnu comme un élément de preuve par les tribunaux et qu'il ne possède pas de valeur juridique au yeux du législateur, la DGEC considère qu'à travers la rédaction de ce décret, l'État s'est attaché à mettre en place un dispositif juridiquement opérationnel.

La Ville de Montreuil fait valoir que les moyens dont disposent les collectivités ne leur permettent pas de conduire leur action sociale de proximité à la hauteur des enjeux, notamment en raison de la baisse des dotations publiques de l'État. L'ALEC de Plaine Commune confirme que la situation est particulièrement tendue en Seine-Saint-Denis, où les besoins sont énormes : face à une fragilité sociale et sanitaire historique, les communes

pâtissent d'une forte réduction des moyens. Sur le territoire de l'ALEC, quelques 9 000 dossiers FSE sont instruits chaque année sur un total de 175 000 logements et l'enveloppe de ce fonds est épuisée avant la fin de l'année. Il est très difficile de mettre en place une animation efficace pour chaîner les dispositifs nationaux et locaux, qui proviennent des 40 acteurs publics et privés rassemblés par l'ALEC sur son territoire afin d'accompagner les personnes en PE du repérage à la réalisation des travaux. Un nombre croissant de copropriétés est en cours de fragilisation aiguë alors que le revenu fiscal moyen de référence des habitants de certaines communes recule. Face à ces lourdes difficultés, l'ALE MVE, par exemple, pilote une plateforme territoriale de transition énergétique actuellement en phase expérimentale, qui a effectué une trentaine de visites à domicile en 2016. Ces plateformes sont indispensables pour rapprocher offres et demandes, mais il faut encore définir les moyens d'y impliquer les très petites entreprises et assurer leur montée en compétence. Il reste donc encore beaucoup à faire avant de pouvoir massifier leur action.



BERTRAND LAPOSTOLET
*Responsable de programme,
Fondation Abbé Pierre*

L'exemple de la Seine-Saint-Denis témoigne d'une situation générale marquée par l'insuffisance des moyens disponibles et par une complexité extrême des dispositifs existants. Ces derniers n'atteignent que rarement leurs bénéficiaires potentiels, notamment en raison de restes-à-charge impossibles à financer par les ménages. Sur ce point, la Fondation Abbé Pierre (FAP) propose de mettre en place des microcrédits pour les ménages précaires. En tout état de cause, tous les acteurs de la lutte contre la PE, ainsi que le Médiateur national de l'énergie, insistent sur la nécessité de simplification des dispositifs existants à tout le moins du point de vue des bénéficiaires. À cette fin, le RAPPEL plaide en particulier pour la création d'une mission interministérielle. Comme la FAP, il rappelle qu'agir pour les plus faibles suppose des démarches proactives et des visites à domicile, car ces personnes invisibles ne prendront jamais l'initiative de se rendre



MARIE MOISAN
*Responsable de projets précarité énergétique,
Réseau pour la transition énergétique (CLER)
Animatrice Réseau des Acteurs de la Pauvreté
et de la Précarité Énergétique dans le Logement
(RAPPEL)*

dans un Espace info Energie, par exemple.

La DGEC souligne que l'État a produit depuis trois ans environ un effort considérable pour traiter la question de la PE en veillant à l'adaptation de l'action de proximité. La LTECV confère aux collectivités des compétences et des possibilités nouvelles en la matière, par exemple au travers du développement des TEPOS. À travers l'ADEME, les PTRE sont aussi soutenues financièrement, et l'action de l'ANAH, dont les objectifs du programme Habiter Mieux ont été relevés, s'inscrit pleinement dans le partenariat quotidien avec les collectivités : avec un gain énergétique moyen de 40 %, le programme Habiter Mieux montre qu'il est possible d'agir pour sortir durablement les ménages de la PE. L'ANAH soutient par ailleurs l'ingénierie nécessaire à la rénovation locale du

parc ancien, apporte de larges subventions aux travaux et contribue à structurer les partenariats locaux de lutte contre la PE, notamment via les Contrats locaux d'engagement. De plus, le programme Habiter Mieux sera en 2017 ouvert aux copropriétés dites fragiles, dont les conseils syndicaux pourront ainsi être aidés. En outre, l'ANAH travaille en lien étroit avec le secteur bancaire pour que celui-ci puisse rapidement proposer des Eco-prêts Habiter Mieux afin de financer les restes-à-charge, et expérimente actuellement une procédure de simplification administrative d'instruction de ses dossiers de financement.

Enfin, l'expérimentation en cours du chèque énergie est saluée par tous comme un pas important en termes de simplicité et d'équité. Testé dans quatre départements, ce dispositif qui remplacera à terme les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité a permis de distribuer automatiquement 173 000 chèques d'un montant moyen annuel de plus de 160 euros par ménage, contre 140 euros pour les anciens tarifs sociaux. Sur le territoire d'expérimentation, le nombre de bénéficiaires dépassera en 2016 celui des anciens tarifs, et 93 % des bénéficiaires déclarent avoir compris le dispositif. Le budget national sera de 600 millions d'euros contre 460 millions pour les tarifs

sociaux et toutes les formes d'énergie utilisées sont désormais concernées. Le montant annuel de cette aide ne fait cependant pas consensus : alors que la facture énergétique moyenne des ménages des trois premiers déciles est de l'ordre de 1600 euros, le Médiateur national de l'énergie estime que le chèque énergie devrait atteindre 250 euros, et la FAP juge qu'un montant de 400 euros serait nécessaire pour lutter véritablement contre les restrictions de chauffage.



JEAN GAUBERT
Médiateur national de l'énergie



Reportage «Réseau Eco-habitat et lutte contre la précarité énergétique»



Reportage «La caravane de l'énergie»

LA VERSION INTÉGRALE



Mobilités des personnes et précarité énergétique



Le résumé

FLORENCE GILBERT

Directrice générale, association Wimoov, Présidente du Laboratoire de la mobilité inclusive



GENEVIÈVE LAFERRERE

Fédération française des usagers de la bicyclette



MARION CAUHOPE

Chargé d'études Stratégies Urbaines et Foncières, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement et l'aménagement (CEREMA)



LUCILE METTETAL

Chargée d'études, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France



La PE concerne à la fois le logement et la mobilité. C'est pourquoi l'indicateur résidentiel, calculé notamment par le CEREMA en France, additionne les coûts occasionnés par le logement et par les déplacements afin d'évaluer la dépense globale liée pour les ménages aux différents lieux de résidence. Celui-ci peut être utilisé par les ménages pour préparer leur choix de localisation résidentielle ou par les acteurs de l'aménagement du territoire. Plusieurs territoires français s'organisent ainsi actuellement pour proposer aux ménages de comparer les coûts résidentiels associés à différents lieux : c'est par exemple le cas de l'Agence d'urbanisme de Saint-Étienne, qui a été pionnière en la matière.

L'IAU-IDF a de son côté évalué le taux d'effort Vie quotidienne, qui permet d'estimer la vulnérabilité des ménages aux dépenses de transport et de logement en fonction des revenus. Cet indicateur souligne que les zones périurbaines sont porteuses de risques, y compris pour les classes moyennes, puisqu'une grande partie des déplacements y est contrainte. Il ne s'agit pas seulement des trajets domicile-travail,

mais aussi de ceux qui sont indispensables pour effectuer les achats et pour accompagner les enfants. Cette fragilité touche particulièrement les foyers qui ont rejoint les zones périurbaines depuis les centres des agglomérations et qui n'ont pas toujours correctement anticipé ces coûts. Ceci étant, l'IAU-IDF observe que les ménages franciliens dont les taux d'effort énergétique et de mobilité sont élevés ne sont globalement pas les mêmes. L'association France Nature Environnement souligne aussi que l'étalement urbain a soumis une vaste partie de la population à de forts risques de précarité.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne a quant à lui réalisé une étude pour identifier à l'échelle de l'IRIS les facteurs de vulnérabilité : elle montre notamment que la mobilité peut entraîner la PE, puisque certains ménages se privent de chauffer pour pouvoir payer les frais occasionnés par l'usage de la voiture, qui est la condition sine qua non de la vie professionnelle et sociale. Cette fragilité expose gravement les ménages dont les situations de vie sont tendues, qui se retrouvent à la merci du moind-

dre incident, tel qu'une panne de voiture. Les difficultés sont souvent plus graves encore, puisque le Laboratoire de la mobilité inclusive a établi en 2013 que 20 % de la population active connaissent des difficultés de mobilité ; 50 % des personnes en insertion ont par ailleurs déjà refusé un emploi ou une formation pour cause d'incapacité à se déplacer.

Pour proposer des réponses adaptées à ces enjeux, l'association Wimoov a en 2005 créé 25 plateformes de mobilité qui accompagnent les publics en difficulté, car la mobilité s'apprend. 10 000 personnes ont depuis été accompagnées, avec un taux de retour à l'emploi qui dépasse 50 % en jouant uniquement sur la capacité à se déplacer ; et contrairement à une idée reçue, un grand nombre de jeunes sont concernés. Wimoov a aussi créé une formation universitaire de Conseiller de la mobilité. Son action consiste globalement à rassembler les acteurs des territoires – Pôle Emploi, missions locales, CCAS, structures scolaires, etc. – pour mutualiser les solutions proposées de façon efficace. L'association met actuellement au point un test de mobilité afin de pouvoir dé-

tecter très rapidement les difficultés des personnes. Les solutions à apporter passent aussi par l'adaptation de l'aménagement du territoire et le choix des zones à construire, ainsi que par les moyens de déplacement alternatifs à la voiture individuelle qui est très coûteuse : transports en commun, autopartage, transport à la demande, inter-modalité, garages à vélos, etc. Il suffit aussi souvent d'informer les personnes en difficulté des dispositifs existants sur leur territoire pour apporter des solutions, et il ne faut pas négliger la solution du télétravail, très peu développée en France. Enfin, le caractère très fin au niveau local des solutions à apporter fait craindre aux collectivités les effets de l'éloignement des centres décisionnels en raison de la récente réforme territoriale, puisque celle-ci a confié la compétence transport aux régions.



CCAS de Saumur et lutte contre la précarité énergétique



FLORENCE GILBERT

*Directrice générale,
association Wimoov, Présidente du
Laboratoire de la mobilité inclusive*



JÉRÔME VIGNON

Vice-président de l'ONPE

LA VERSION INTÉGRALE



Impacts de la précarité énergétique sur la santé



Le résumé

SABINE HOST

chargée d'études santé environnement, Observatoire régional de santé (ORS) d'Ile-de-France



DR BERNARD LEDESERT

Epidémiologiste, Centre Régional d'Etude d'Action et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité - Observatoire Régional de la Santé Languedoc-Roussillon



CORINNE MANDIN

Responsable Scientifique, Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur, CSTB



CORINNE SCHADKOWSKI

Directrice, Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique - Membre du Conseil Economique Social et Environnemental Régional des Hauts de France (CESER)



PR DENIS CHARPIN

Agrégé en pneumologie, Assistance Publique Hôpitaux de Marseille Nord



Le mal-logement est un véritable problème de santé publique, car l'humidité favorise la présence de multiples polluants dans l'air intérieur – notamment des poussières, acariens et moisissures. Le rôle pathogène de ces dernières, qui repose sur des mécanismes irritatifs, n'est étudié en détail que depuis une vingtaine d'années. Selon l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur, 20 % des logements français présentent des moisissures visibles et 37 % comportent des moisissures invisibles. Les études épidémiologiques sur le rôle des moisissures ont été valorisées par un important rapport de synthèse publié par l'ANSES en juin 2016. L'ORS Ile-de-France a également dressé une revue de la littérature scientifique, qui montre que le lien entre la PE et les risques sanitaires repose sur des

causalités multiples : au-delà de ses effets directs sur la santé respiratoire et cardiovasculaire, le froid augmente les risques d'accidents domestiques ainsi que la probabilité de contagion (en raison d'une plus grande promiscuité entre les habitants), les risques d'intoxications alimentaires étant également plus importants en raison de restrictions en matière de réfrigération et de cuisson.

Les effets de la pollution de l'air sont massifs, puisque le CSTB en a évalué le coût national à environ 19 milliards d'euros par an en France. Ces phénomènes sont amplifiés par la tendance au repli sur soi des ménages en PE, qui pratiquent moins les activités physiques extérieures que la moyenne. Les pathologies liées à la PE sont parfois aiguës : la région des Hauts-de-France est ainsi



PR DENIS CHARPIN

*Agrégé en pneumologie, Assistance
Publique Hôpitaux de Marseille Nord*

historiquement très concernée par les intoxications au monoxyde de carbone, qui font l'objet depuis plus de dix ans d'une surveillance par l'organisme Santé Publique France. Ces intoxications sont liées à l'usage de moyens de chauffage de fortune, qui émettent aussi d'autres types de polluants tout en augmentant le taux d'humidité. Et alors que les études sur les impacts sanitaires du mal-logement restent rares en France, l'ORS Languedoc-Roussillon a mené récemment dans l'Hérault et le Douaisis une étude en partenariat avec l'association GEFOSAT et avec le soutien de la FAP. Celle-ci montre que la PE entraîne des effets négatifs globaux sur la santé des ménages: affections respiratoires, cardiovasculaires, articulaires et neurologiques, mais aussi dépression et anxiété. Une autre étude de l'ORS Languedoc-Roussillon a montré que la rénovation énergétique entraîne une baisse rapide de la consommation en médicaments psychotropes.

Selon une autre étude de l'ORS Languedoc-Roussillon sur des logements rénovés, l'amélioration des conditions de vie a sans nul doute d'autres effets favorables sur l'amélioration de la santé des ménages. Ce point est notamment corroboré par les travaux conduits par Catherine Liddell au Royaume-Uni, qui montrent que les gains en dépenses sanitaires des travaux de rénovation énergétique atteignent 42 % de leur coût. Il convient cependant de rester prudents, puisque bien que l'air intérieur soit plus pollué que l'air extérieur, les recherches

épidémiologiques en la matière sont lourdes : elles doivent en effet porter sur des milliers de logements, et leurs résultats demeurent à l'échelle internationale incertains du point de vue scientifique.

L'attention qu'il nous faut accorder à la qualité de l'air intérieur doit conduire à une meilleure qualité de la ventilation. Contrairement à l'Allemagne ou à la Belgique, le métier de ventiliste n'existe pas en France et il semble alors difficile de respecter la réglementation en vigueur. La formation des professionnels en la matière devrait donc être améliorée dès que possible. À plus court terme, des structures telles les Hôpitaux de Marseille ont créé de nouveaux métiers (CMEI et CHS) dont le rôle consiste à assister les médecins en effectuant des diagnostics à domicile et en délivrant des conseils aux habitants. La Ville de Strasbourg entend donc mettre en place ce type de dispositif sur son territoire et le réseau SOLIHA a mis en œuvre quelques 29 000 visites comparables chaque année au niveau national.

L'intérêt du diagnostic de ces visites paramédicales est certain, même s'il est difficile de faire ressortir de cette activité un bilan positif en termes de rapport coûts/bénéfices en ce qui concerne la pathologie de l'asthme. Pour autant, une évaluation conduite sur le dispositif de visites organisées dans les Hauts-de-France montre que la santé perçue des habitants s'est améliorée dans la majorité des cas.

En outre et surtout, ces visites participent à la lutte globale contre la PE, puisque les CMEI et CHS peuvent jouer un rôle de relais auprès des acteurs de la rénovation : c'est pourquoi l'APPN a formé un grand nombre d'acteurs de première ligne qui se rendent dans les logements – travailleurs sociaux, infirmiers, sages-femmes, etc. – afin qu'ils puissent effectuer des signalements. L'implication des personnels médicaux et paramédicaux est ainsi indispensable au partage de la culture collective en matière de lutte contre la PE.

LA VERSION INTÉGRALE



Conclusion du colloque



par Jérôme Vignon

Vice-Président de l'ONPE

Jérôme Vignon témoigne de son sentiment de joie à l'issue de ce deuxième colloque national : ses échanges ont en effet démontré que face à un défi massif et durable, la société française sait tisser des liens nouveaux au travers de la délibération et aboutir ainsi à un certain nombre de points de convergence. En effet, le phénomène de la PE est désormais pleinement reconnu et le diagnostic sur cette question sensible est de plus en plus fiable. Deux défis sont aussi partagés par l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre ce fléau :

- Jusqu'à 30 % de la population française éprouvent la PE, mais pour le noyau dur des ménages concernés, la question est avant tout celle de la précarité au sens général, voire de l'exclusion. Il faut donc distinguer les dispositifs massifs, qui s'adressent à tous, de l'accompagnement spécifique impératif à mettre en œuvre à l'attention des plus fragiles ;

- Une vaste partie de la population – personnes isolées, retraités, familles monoparentales, ainsi que certains jeunes – est particulièrement vulnérable. Si rien ne change, elle basculera dans la PE en raison de la hausse prévisible des prix des énergies.

Face à ces deux défis, l'action publique a vécu au cours de la période récente une révolution silencieuse. Au-delà de l'action sociale classique, des solidarités territoriales nouvelles ont été inventées – et les métropoles et intercommunalités

y ont pris part – pour concentrer l'action là où elle est la plus nécessaire, en lien étroit avec les partenaires locaux.

Le débat sur le décret Décence souligne par ailleurs la nécessité de règles aptes à mobiliser la société, ce qui est notamment indispensable pour aller auprès des plus pauvres à travers des formes nouvelles d'accompagnement. Celui-ci doit prendre appui sur une logique transversale impliquant des personnes capables de repérer les situations de précarité énergétique et d'accompagner les personnes concernées, en mettant en œuvre des initiatives qui partent du terrain, complétant ainsi les actions planifiées au niveau national. Cette démarche vaut pour la PE dans le logement, mais aussi en ce qui concerne ses liens avec la santé et les entraves à la mobilité.

Ainsi, les actions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et le combat contre la PE se recouvrent très largement, ce qui souligne l'importance à accorder aux personnes les plus en difficulté pour pouvoir réussir. Cette sensibilité indispensable à la vision de l'autre est aussi de mise pour que médecins, travailleurs sociaux, spécialistes de l'énergie, infirmiers et responsables des politiques territoriales – entre autres acteurs de la lutte contre la PE – développent un savoir commun, ce à quoi ce colloque a contribué.

L'ONPE EN BREF



Selon la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat ». Cette loi, dite Grenelle 2, a également permis la création de l'Observatoire national de la précarité énergétique, qui a mobilisé de nombreux partenaires, signataires de la première Convention de partenariat. L'objectif de cet outil d'observation et d'analyse des politiques de lutte contre la précarité énergétique est de disposer d'une connaissance fiable et partagée du phénomène en France, dans le secteur de l'habitat en priorité, et de la mobilité.

L'Observatoire prend en compte les aspects sociaux, énergétiques, sanitaires et économiques de la précarité énergétique. Il constitue un outil de suivi permanent et d'analyse qui apporte aux services de l'Etat, à ses agences, aux collectivités territoriales, aux fournisseurs d'énergie et à l'ensemble des associations et des professionnels œuvrant dans le domaine de la précarité énergétique, des éléments d'aide à la décision.

Il fait émerger des approches et des indicateurs communs de la précarité énergétique, vise à mieux définir et à faire évoluer les outils d'observation, d'analyse, d'évaluation et d'intervention. L'Observatoire respecte les principes de neutralité, de pérennité et de fiabilité statistique.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.

L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME

-  **ILS L'ONT FAIT**
L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.
-  **EXPERTISES**
L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.
-  **FAITS ET CHIFFRES**
L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.
-  **CLÉS POUR AGIR**
L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.
-  **HORIZONS**
L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.

SYNTHÈSE MULTIMEDIA DU COLLOQUE NATIONAL DE L'ONPE - NOVEMBRE 2016



ILS L'ONT FAIT

Depuis sa création le 1er mars 2011, l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) vise à caractériser le phénomène et les politiques associées. En 2016, les travaux de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique évaluent à près de 6 millions les ménages français victimes de précarité énergétique, soit 12,2 millions d'individus et plus de 1 Français sur 5 (d'après l'Enquête Nationale du Logement 2013)

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte indique que la lutte contre la précarité énergétique est l'un des sept axes de la politique énergétique de la France. L'objectif fixé est de «rénovier énergétiquement 500 000 logements par an à compter de 2017, dont au moins la moitié est occupée par des ménages aux revenus modestes, visant ainsi une baisse de 15% de la précarité énergétique d'ici 2020.» De ce fait, l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs des secteurs de l'énergie, du logement et de la solidarité, réunis sous l'égide de l'ONPE, sont appelés à se mobiliser.

L'ONPE voit ainsi son rôle et ses missions confortés sur la période 2016-2018.

Ce deuxième colloque, organisé par l'ADEME et l'ONPE, a été l'occasion de faire le point et d'échanger sur :

- les données actualisées de la précarité énergétique,
- les avancées portées par la loi de transition énergétique
- la mise en place par les pouvoirs publics et les opérateurs énergétiques de dispositifs incitatifs - programme «Habiter mieux», chèque énergie, certificats d'économie d'énergie - dédiés à la lutte contre la précarité énergétique,
- la connaissance des impacts sanitaires, économiques et sociaux de la précarité énergétique,
- la question de la mobilité des personnes en situation de précarité énergétique.



Cet ouvrage en est la synthèse multimédia.



www.ademe.fr



ONPE
Observatoire National de la précarité énergétique

010203

